

Il existe environ 460 niches fiscales ou dispositifs permettant de réduire la pression fiscale agissant de 3 façons différentes :

- Soit par le biais d'une réduction de la base taxable à l'impôt sur le revenu en agissant sur le montant déclaré.
- Soit par le biais d'une réduction de l'impôt à payer
- Soit par le biais d'un crédit d'impôt

Nombreuses sont celles qui ne s'appliquent pas à tout un chacun car très complexes ou anecdotiques.

Depuis la loi de finance 2009, le législateur à imposer des plafonnements aux déductions de certaines niches fiscales, à savoir pour 2021 :

10 000 € + 8 000 € pour outremer et/ou Sofica

Principales niches fiscales soumise au plafonnement des 10 000 € + 8 000 € outremer et Sofica :

- Investissement dans un FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation)
- Investissement dans un FIP/FIP Corse (Fonds Investissement de Proximité)
- Investissement dans un Groupement Forestier
- Investissement immobilier dans le cadre de la loi Pinel
- Investissement en immobilier de type LMNP dans le cadre de la loi Censi-Bouvard
- Investissement Outre-Mer type Girardin
- Emploi salarié à domicile type femme de ménage, jardinier, ...
- Frais de garde d'enfants
- Dépense en faveur du développement durable
- Investissement dans une Sofica (Société de Financement Cinématographique et Audiovisuelle)

Important :

Les plafonds annuels ne s'additionnant pas, si vous investissez dans un projet en loi Pinel, votre plafonnement pourra être amputé de 6 000€ pendant 9 ans en fonction du montant de l'investissement.

Il convient donc avant chaque investissement de vérifier votre disponibilité au niveau du plafonnement de la niche fiscale afin de ne pas le dépasser.

Dans le contraire vous vous exposez à une remise en cause de votre avantage fiscale par l'administration fiscale ainsi qu'à une perte de déductions possible.

Il existe d'autres formes d'investissement offrant droit à une baisse de la pression fiscale mais n'entrant pas dans le plafonnement des niches fiscales.

Les principaux sont :

- Investissement en immobilier dans le cadre de la Loi Malraux
- Investissement en immobilier dans le cadre d'un monument historique
- Investissement en immobilier dans le cadre d'un déficit foncier
- Dons aux associations
- Épargne retraite type PER
- Cotisations syndicales
- Frais de scolarité des enfants
- Équipement de la maison pour faire face à l'âge et à la dépendance

....

Chaque projet est différent, n'hésitez pas à nous contacter pour une étude personnalisée.